



**Registre aux délibérations  
du conseil communal  
de la commune de Kehlen**

**Séance publique du 2 mars 2018**

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 23 février 2018

Présents: MM. Eischen Félix, bourgmestre; Scholtes Guy et Koch Lucien, échevins;  
MM. Bissen Marc, Bonifas Larry, Breden Guy, Mme Heintz Nathalie, MM.  
Kockelmann Romain, Kohnen Guy et Noesen André, conseillers;  
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusés: M. Hansen Thomas, conseiller.

Point de l'ordre du jour: 4

**Objet: Indemnité pour les moniteurs assurant les séances hebdomadaires de la LASEP**

Le Conseil Communal,

Notant qu'après une phase de test au courant du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2016/2017 une section de la LASEP fonctionne de nouveau à partir de l'année scolaire 2017/2018 en la commune de Kehlen et ce pendant deux après-midi par semaine;

Notant que la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental, en abrégé LASEP, paye actuellement aux moniteurs assurant lesdites séances hebdomadaires de la LASEP une indemnité de 25,00 Euros par heure prestée;

Vu le crédit inscrit à l'article 3/930/642500/99001 des dépenses ordinaires du budget de l'exercice 2018 en cours au montant de 7.500,00 Euros;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Décide d'allouer aux moniteurs assurant les séances hebdomadaires de la LASEP en la commune de Kehlen, à titre d'encouragement, une indemnité dont le montant se chiffre à 100% de l'indemnité ordinaire leur allouée par la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental, en abrégé LASEP.

Transmet la présente à l'autorité supérieure pour approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le Président,  
Eischen Félix,

Le conseil communal,  
(Suivent les signatures,)  
Pour extrait conforme,  
Kehlen, le 2 mars 2018,



Le Secrétaire,  
Back Mike,

N° 732118

Vu et approuvé

Luxembourg, le 18 AVR 2018

Pour le Ministre de l'Intérieur

  
p.s.d.